

MAIRIE DE LAFRANÇAISE

(Tarn-et-Garonne)

Tél. 05 63 26 48 48 Fax 05 63 65 94 65

mairie-lafrancaise@info82.com www.lafrancaise.fr

DECISION

2021-37

Objet: Conventions SIEEOM colonnes

Monsieur le Maire de Lafrançaise

Vu les articles L2122-22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 4 du 9 juin 2020 donnant délégation au Maire pour traiter certaines affaires ;

Vu les délibérations n°6 du 1 octobre 2017 et n° 16 du 31 mars 2021 du SIEEOM,

DECIDE

- De signer avec le SIEEOM :
 - la convention de partenariat pour l'implantation de colonnes aériennes, semi-enterrées ou enterrées pour la collecte des déchets ménagers,
 - la convention sur la dotation de colonnes pour la commune sur le site de la rue Léon Cladel devant les bâtiments du CCAS. La participation de la commune s'élève à 10000€.

Fait à Lafrançaise, le 12 novembre 2021.

Thierry DELBREIL

Le Maire

Lafrançaise